



N° 233 – Janvier 2026 – www.bourgneuf73.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES : Dimanche 15 Mars

RAPPEL

Les bureaux seront ouverts de 8h à 18 h

Les listes peuvent comporter 13, 15 ou 17 noms mais désormais le panachage est interdit

(Tout bulletin barré ou annoté sera considéré comme nul)

ERRATUM DU BULLETIN 2025

Beaucoup de fautes ou erreurs se sont glissées dans notre bulletin annuel. Nous vous demandons de nous en excuser, et transmettons avec cette Lettre Jaune, la page corrigée consacrée à la Santé

Extraits du Conseil Municipal du 8 Décembre 2025

<u>Présents</u>		
Nicole BOUVIER Aurélia MILETTO Sylvie PLOTTIER Amandine REVET	Christophe RUSPINI Thierry LANDAZ Dominique BÉCU Natacha HÉRON	Joël TRUCHET Anne MILESI-PÉPIN Jean-Louis LORANS
<u>Excusés</u>	<u>POUVOIRS</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
Andgel BOISSON Georges PERREIRA Estelle FERLIN		Anne MILESI

Le Procès-verbal du conseil du 20 Septembre 2025 est approuvé à l'unanimité

FINANCES

Ouverture de crédits Investissements au budget pour 2026

Ouverture des crédits d'investissement, 2026 avant vote du budget 2026

Décisions Modificatives

➤ DM (Décision Modificative) n° 2 : titre 2024 non reçu, payable en 2025 (péréquation)

➤ DM n°3 : Frais de raccordement assainissement (MSP) 19 401,10 € au compte 21 532

Le vote de cette délibération est annulé car le chapitre concerné est suffisamment pourvu pour faire face à la totalité de cette dépense.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

M. Christophe RUSPINI, adjoint aux finances, présente les demandes de subvention reçues en mairie et rappelle le montant budgétisé lors du vote du budget 2022.

Madame Aurélia MILETTO est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote étant impliquée dans le bureau d'une de ces associations.

Après avoir examiné ces demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité des votants**, décide de verser des subventions, au titre de l'année 2026, aux associations et organismes suivants :

<i>Associations ayant demandé une subvention</i>	MONTANT ACCORDÉ
PEP : Association de parents d'élèves Élémentaire de Chamoux	300 €
SOU DES ÉCOLES – Maternelle de Chamoux	300 €
ARCLUZ'ARC - Handball	500 €
Sport Forme Gelon Coisin	300 €
DEGARD'AMES – Nouvelle Association à Bourgneuf	50 €
Label'Époque – Nouvelle Association à Bourgneuf	50 €
SÉSÉ & CARLITO RIDERS (BMX : Séléna et Charles BOLLIET)	100 €
Subvention au voyage scolaire en Angleterre- Collège Les Frontailles – St Pierre	500 €
PASSERELLE : Enfants d'Éthiopie	300 €
DÉCAPADIOTS	200 €
Restos Du Cœur	100 €
ENTENTE CANINE - Bourgneuf	300 €
TOTAL	3 000 €

INTERCOMMUNALITÉ

1 - Modification des statuts, de la communauté de communes Cœur de Savoie

Cette modification vise à régulariser d'un point de vue réglementaire les pratiques et évolutions envisagées dans le fonctionnement de Cœur de Savoie.

Désormais la coopération intercommunale intégrera la possibilité d'adhérer aux Syndicats Mixtes *présentant un lien avec les compétences statutaires de la Communauté*

L'action sociale d'intérêt communautaire intégrera désormais l'organisation du service public de la petite enfance (moins de 6 ans) : recensement et planification des besoins, information et accompagnement des familles, planification du mode d'accueil, soutien à la qualité des modes d'accueil

Approbation de ces statuts modifiés à l'**unanimité**

2 - Adhésion à la boucle du héron :

La Communauté de CCCS a créé avec la société SH de CHAVORT (propriétaire de la centrale hydraulique de CHAVORT) l'association « ACC Cœur de Savoie Energie ».

Cette association agit en tant que PMO (Personne Morale Organisatrice) pour favoriser le développement de l'autoconsommation collective d'électricité sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et de la Communauté de Communes Porte de la Maurienne.

Bourgneuf étant dans le périmètre de la boucle d'autoconsommation d'électricité du Héron, elle peut rejoindre l'association pour bénéficier de tarifs d'électricité avantageux.

Concrètement, il convient dans un premier temps de contacter le producteur d'électricité CAYROL afin qu'il étudie notre consommation actuelle et nous propose une offre tarifaire correspondant au mieux à notre profil de consommation car plusieurs tarifs sont possibles.

Dans un second temps, la commune devra délibérer pour adhérer à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie », puis délibérer pour adhérer aux contrats de vente d'électricité pour l'autoconsommation collective du Héron. Les contrats actuels sont maintenus, les modifications interviennent sur la fourniture d'énergie.

L'adhésion à l'association est gratuite, et il est possible d'en sortir à tout moment.

A l'unanimité le conseil se déclare favorable pour lancer la démarche pour évaluer l'économie réalisable.

3 - Présentation du RPOS (Rapport Prix et Qualité du Service) de l'eau

Comme chaque année le conseil est invité à voter le document produit tous les ans par le Syndicat des Eaux (et transmis avec la facture d'eau), pour rendre compte aux usagers du Prix et de la Qualité du Service rendu pour l'année écoulée.

Celui-ci est voté à l'**unanimité**.

4 - Approbation de la modification des statuts du SDES

Comme nous adhérons au SDES, il nous a été envoyé en RAR les statuts avec leur mise à jour (jointes à la convocation), et nous devons les approuver.

Les modifications de ces statuts permettent notamment l'intégration des EPCI et le développement de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts sont votés à l'**Unanimité**

TRAVAUX - (Présenté par Joël TRUCHET)

1 - Finalisation des travaux en cours (Présenté par Joël TRUCHET)

A la MSP beaucoup d'aléas sont en cours de traitement : problèmes de chauffage qui vont nécessiter de creuser pour descendre les pompes qui se bloquent à cause des vases et limons, problème de réception Internet (les prises RG45 prévues doivent être privilégiées par rapport au WI-FI), réglages techniques des BSO (persiennes) à partir d'anémomètres qui n'ont pas été posés...

A la **Salle des fêtes et Mairie** le chauffage tombant régulièrement en panne, il est proposé de procéder au nettoyage d'une pompe actuellement bouchée qui « refoule » en surface, des problèmes électriques et d'alarmes sont en cours de traitement et une ligne Internet a été tirée dans le bureau de l'Agent Technique.

Au **logement** en cours de location à la cure des travaux de maintenance sont nécessaires ainsi que les diagnostics réglementaires jamais réalisés.

2 - Demande de subvention pour réfection d'objets d'art (église)

Un certain nombre d'objets mobiliers à l'église demandent à être restaurés. C'est le cas du chemin de Croix et ses 14 tableaux.

Des devis ont été demandés au préalable et sans doute la restauration s'étalera sur plusieurs années en fonction des budgets. Une délibération doit être prise pour effectuer les demandes de subventions et les percevoir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

➤ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : CTG

La (CTG) est un engagement contractuel politique et stratégique entre la Caisse des Allocations Familiales de la Savoie et les collectivités et/ou leur(s) groupement(s) autour d'enjeux, d'objectifs et de projets partagés et identifiés dans le cadre d'un projet social de territoire et mis en œuvre à l'aide d'un plan d'actions. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La précédente Convention Territoriale Globale 2022-2025 arrive à échéance au 31 décembre 2025. Au regard de l'évaluation de cette CTG réalisée courant 2025, il est proposé de contractualiser une nouvelle CTG pour une durée de 5 ans (2026-2030) qui s'articule autour de six axes :

Axe 1 : Développer une collaboration étroite entre les collectivités locales et leurs groupements, la CAF, la MSA, les acteurs locaux du territoire et les usagers pour une approche concertée des politiques familiales et sociales et de l'offre de service adaptée aux besoins

Axe 2 : Mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour maximiser l'impact des actions sociales et optimiser les moyens publics engagés

Axe 3 : Maintenir et développer l'offre de service aux familles et aux habitants en l'adaptant aux besoins et contraintes du territoire et en prenant en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales locales

Axe 4 : Créer un Service Public de la Petite Enfance en Cœur de Savoie

Axe 5 : Renforcer la solidarité et l'inclusion sociale en adaptant les services aux besoins spécifiques des familles et des populations vulnérables

Axe 6 : Accompagner les structures existantes et les initiatives sur le territoire autour de l'animation de la vie sociale

Le projet se décline en un plan de 13 fiches projets, annexées à la convention.

Seront associés à la signature de la CTG : La Caisse des Allocations Familiales de la Savoie, la Mutualité Sociale Agricole des deux Savoie, la Communauté de Communes Cœur de Savoie, les communes de Cruet, Fréterive, Montmélian, et Saint-Pierre d'Albigny ainsi que le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin.

La mise en œuvre financière de la CTG se fera dans le cadre de Conventions d'Objectifs et de Financement à intervenir courant 2026.

Il est bon que la commune soit informée vu son impact concret, mais il est inutile de délibérer, les compétences concernées ayant été transférées au SIEGC ou à la Communauté de Communes

➤ UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE PENDANT LES ÉLECTIONS

Principe : égalité de traitement des candidats et différentes listes (si gratuit pour l'un, gratuit pour l'autre) ...

Questions : Quel Prix ? Combien de fois ? Délai ? Conditions ?

A l'**unanimité** il est choisi d'octroyer 2 gratuités, la demande devant se faire par mail.

➤ BULLETIN 2025/2026 – (Présentation Joël TRUCHET)

Après la réunion de commission, les différents articles et photos ont été récoltés et transmis à notre prestataire (« Signé Blulette »).

➤ VŒUX 2026 : Attention Changement de date : vendredi 9 Janvier 2026 à 18h

➤ REPAS DES ANCIENS : 11 Janvier

➤ COLIS DE NOËL : en cours de commande – Réalisation le 10 Janvier

Extraits du Conseil Municipal du 25 Février 2026

<u>Présents</u>		
Nicole BOUVIER	Christophe RUSPINI	Joël TRUCHET
Aurélia MILETTO	Thierry LANDAZ	Anne MILESI-PÉPIN
Sylvie PLOTTIER	Dominique BÉCU	Jean-Louis LORANS
Amandine REVET		Estelle FERLIN
<u>Excusés</u>	<u>POUVOIRS</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
Andgel BOISSON		Joël TRUCHET
Georges PERREIRA		
Natacha HÉRON (Excusée)		

Approbation du PV du Conseil du 8 Décembre :

Suite à une requête de Mme MILETTO, celle-ci précise qu'elle est maintenant contre (compte-tenu de la proximité des élections), le projet de restauration des objets d'art à l'église pour lequel elle a voté favorablement les 15 Mars et 8 Décembre 2025 avec approbation du calendrier.

A la majorité (10 voix pour) et 1 voix contre (Aurélia MILETTO), le conseil décide d'approuver cette dépense (devis 2025 inchangé), de réaliser ces restaurations d'objets et de demander les subventions.

Suite à cette modification, le PV du 8 Décembre est approuvé à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ

1 - Vote de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes

Comme toutes les années Cœur de Savoie nous restitue une somme fixée par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) compensant les charges liées aux compétences rétrocédées aux communes et chez nous particulièrement le scolaire (SIEGC).

Cette somme de 250 044€ est acceptée à l'unanimité.

2 - Informations concernant la modification des statuts de la CCCS (cf : PJ)

Lors du dernier Conseil Municipal nous avons voté unanimement pour accepter les modifications de statuts de la Communauté de Communes. Des erreurs mineures sont apparues lors des transmissions et ont donné lieu à un nouvel arrêté N° 6 (en PJ) Nous en prenons acte.

3- Informations concernant Métropole Savoie (cf : PJ)

Le Conseil Syndical de Métropole Savoie du 6 Février 2026 a approuvé la Modification Simplifiée du SCoT et nous a transmis le compte-rendu et les éléments budgétaires qui nous a été transmis en PJ avec la Convocation à ce conseil. Nous en prenons acte.

QUESTIONS DIVERSES

Intempéries (Présentation Nicole BOUVIER et Joël TRUCHET) :

Suite au débordement du ruisseau de La Pommeriaz à La Grande Croix d'Aiguebelle le 11 Février en fin de matinée, nous avons appelé les secours et averti les autorités compétentes. La MTD du Département est intervenu rapidement pour dégager la route et le SISARC pour dégager le lit du ruisseau. 4 maisons ont été lourdement impactées et 4 autres plus légèrement. La Mairie a fait intervenir une société de pompage et fait livrer une benne de collecte pour vider les caves. Une mobilisation de moyens humains et mécaniques a été nécessaire et 2 semaines après le drame le retour à la normal est en cours.

Joël TRUCHET, actuel Adjoint aux Travaux présente à l'assemblée un diaporama de cet épisode.

Notre Mairie, consciente du traumatisme engendré par cette situation malheureusement récurrente aux 2 Croix, assure de son soutien les personnes sinistrées. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à améliorer la situation : population solidaire, entreprises et techniciens (MTD et SISARC) qui n'ont pas compté leur temps, pompiers d'Aiguebelle, nos agents communaux qui n'ont pu intervenir sur la partie communale que le 5^{ème} jour, mais actifs dès la 1^{ère} heure, Dominique BÉCU et le 1^{er} adjoint qui a pu se rendre sur place pour rencontrer les entreprises en pleine action, et surtout notre adjoint aux travaux Joël TRUCHET présent chaque jour et quelquefois jusqu'à très tard.

La balle est maintenant dans le camp des assurances et une expertise aura lieu prochainement avec les experts sur place. Une discussion est engagée avec la Préfecture et il est possible que la Mairie demande la reconnaissance de catastrophe naturelle.

Pour répondre à la question mainte fois posée de la responsabilité, la loi est claire : **« En application des articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural l'obligation d'entretien des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains ».**

En la circonstance la commune de Bourgneuf n'est propriétaire que d'un petit linéaire, le reste sur notre commune appartenant à un propriétaire principal et 2 secondaires. La berge Ouest est située sur la commune de Chamoux et très rapidement l'amont est situé sur Montgilbert.

Travaux

➤ **Maison de Santé Pluridisciplinaire : Présentation Joël TRUCHET**

- ♦ Le compteur électrique manquant a pu être mis en service et les professionnels (ostéopathes et neuropsychologues), peuvent s'installer dans de bonnes conditions.
- ♦ Un défibrillateur a été installé sous le porche d'entrée.
- ♦ Le problème de l'ascenseur est résolu par l'utilisation d'un joystick de commande.
- ♦ Les dalles qui se décollaient ont été refixées et le bardage réparé par les entreprises.
- ♦ Les choses s'améliorent légèrement pour le chauffage mais nécessitent des opérations de maintenances régulières de nos agents.

➤ **Salle des fêtes :**

- ♦ Les circuits de radiateurs ont été nettoyés, les plinthes repeintes, 2 frigos achetés
- ♦ Une cellule neuve sur les projecteurs de la salle des fêtes et MSP a été installée, pour éclairer le parking plus tôt le matin en période hivernale.
- ♦ Les blocs de secours et alarmes incendie ont été vérifiés
- ♦ Une fuite résiduelle et le débit du puits de rejet sont en cours de traitement

➤ **Autres travaux :**

- ♦ **Les grilles du pluvial ont été changées dans le secteur « Temple à Boulangerie »**
- ♦ L'évacuation du pluvial dans le secteur Église/boulangerie a été réparé (Entreprise M2TP)
- ♦ 9 lampadaires ont été changés (relamping) à Champ-Paillat I et II et le Temple
- ♦ 3 Bancs publics (fabriqués par nos agents avec le bois récupéré au clocher) ont été installés au cimetière, sur la Place de l'église et sur la Place de la Grande Croix.
- ♦ Une ligne Internet dédiée au Service Technique a été installée dans son bureau

Autres questions diverses

- **Préparation des élections :** En prévision des élections le planning des permanences est établi.

Ce dernier conseil municipal du mandat se conclut par un moment convivial.

11 Février 2026 - Photos Joël TRUCHET et un habitant de la Grande Croix

